



Rapport de la Commission Mobilité concernant le Préavis municipal 2018-24 relatif à la réfection et à la modification de la chaussée de la route de Lausanne, à l'entrée de la localité.

Avant l'élaboration du présent préavis, la Municipalité avait convoqué la Commission Mobilité afin de lui présenter le projet porté à l'ordre du jour. Cette séance a eu lieu le 19 avril 2018 à la salle de la Municipalité en présence de Monsieur Freiburghaus, Syndic et de Monsieur Ischi, Municipal. Mesdames Corinne Borgeaud, Delphine Probst et Sandrine Berthoud ainsi que Messieurs Gilles Michot, Bernard Morel et Claude-Alain Zbinden composaient ladite Commission, Madame Patricia Magnenat était excusée. En effet, lors de la votation du Préavis 2017-16, approuvé par le Conseil communal en juin 2017, la commission Mobilité ainsi que des interventions orales de Conseillers avaient poussé notre Exécutif à repenser l'entrée de la localité afin de freiner la vitesse des véhicules entrant dans notre localité en arrivant de Penthaz ou de l'autoroute. Avant l'établissement définitif du préavis, la Municipalité voulait savoir si elle avait vu juste dans ses décisions, ce que la Commission a approuvé.

La Commission a été convoquée au sous-sol de la Maison de Commune le mercredi 30 mai 2018, afin de débattre du préavis susmentionné. Mesdames Corinne Borgeaud, Patricia Magnenat, Sandrine Berthoud et Delphine Probst ainsi que Messieurs Bernard Morel et Claude-Alain Zbinden étaient présents. La Commission des finances était représentée par Messieurs Daniel Rochat, Pierre-Yves Dénéraez, Claude Brocard et Marc-Eugène Viret. Hormis Yvan Rochat, notre Municipalité était au complet.

Dès lors, nous demandons expressément à notre Exécutif de ne pas procéder à la pose de bancs et de parc à vélos et de maintenir les dépenses pour ce préavis à un montant maximum de CHF 320'000.00.

Conclusions

Le Conseil communal de Penthelaz, après avoir pris connaissance du préavis n° 2018-24, oui le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

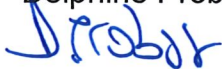
Penthelaz, le 18 juin 2018

Le rapporteur :


C.-A. Zbinden

Les membres :

Delphine Probst




Corinne Borgeaud

Sandrine Bernoud




Patricia Magnenat

Gilles Michot



Bernard Morel

